

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 592

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 24, insérer l'alinéa suivant :

« La France, puissance solidaire, membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU, propose la création d'une force d'intervention des Nations unies en réponse aux catastrophes climatiques. Ce faisant, la France prend en compte le changement climatique comme facteur de bouleversement stratégique majeur. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose d'inscrire dans le rapport annexé que la France prendra sa part, en toute reponsabilité, dans la création d'une force d'intervention des Nation-Unies en réponse aux catastrophes climatiques.

Lors de l'examen en commission, le ministre Lecornu a rappelé l'engagement multilatéral de la France en soutien aux États victimes de catastrophes naturelles. Notant l'impossibilité de s' "assurer" de la création d'une telle force, nous proposons que la France impulse un tel projet, au sein des Nations-Unies, cadre multilatéral plus adapté, par son caractère global, aux réponses à de telles crises par le signal qu'elle enverrait.